

[Text]

cess—I plead with you to uphold the democratic rights of Yukoners in a manner that is consistent with those enjoyed by Canadians from Victoria to St. John's. I urge you to extend to Yukoners nothing more or less than what is presently offered under the accord to your own constituents.

Specifically, we respectfully suggest that this Senate committee recommend:

- (a) That new paragraphs 41(h) and (i) of the proposed amendment be deleted; and
- (b) "Territories" be added after "provinces" in the 25(1), 25(2), 101(c)(1), and 101(c)(2), so that Canadians living in the north might be nominated by their regional governments for appointments to the Supreme Court and Senate, respectively.

The effect of deleting proposed paragraphs 41(h) and 41(i) would leave the admission of new provinces and the improbable extension of existing boundaries to agreement between the federal government and the people directly affected. Failing that, we would naturally prefer the existing 7 and 50 rule of 1982.

Mr. Chairman, let me emphasize that we are not opposed to the accord. It is obviously important for Canada to have Quebec endorse the Constitution as a full partner. We are pleased, like other Canadians, to see national unity promoted through the signing of the Constitution by Quebec. But is it necessary to freeze out the north? Need the north be sacrificed to save Quebec? We would like to suggest that the Constitution can be amended to meet Quebec's needs and yet allow for the future creation of new northern provinces. Keeping that door open for provincehood for Canada's northern territories need not, does not threaten Quebec in any way.

Quebeckers well know constitutional estrangement. Barely five years ago they accused the other nine provinces and the federal government of betraying Quebec by proceeding to bring the Constitution home without its signature. Quebeckers also know the exasperation of abandonment. The failure of fair treatment for Quebec has remained a haunting and collective embarrassment. But has no lesson been drawn from this? Is there no concern for the aspirations of Canada's two northern territories, two or three other partners in Confederation?

In redressing the wrongs of the past, should we not be mindful of perpetrating more wrongs in the future? I would like to suggest that this accord could produce problems similar to those created by the Constitutional Act of 1982, problems that have proven extremely difficult to correct.

One lesson our history provides is that proposed constitutional changes must be examined with great care. We must be sure the practical implications are clear and that they will

[Traduction]

exclusion du processus, je vous prie instamment de faire respecter les droits démocratiques des Yukonnais pour qu'ils soient égaux à ceux dont bénéficient les Canadiens de Victoria à St-Jean. Je vous prie instamment d'accorder aux Yukonnais ni plus ni moins que ce qui est offert à l'heure actuelle en vertu de l'accord à vos propres commettants.

Plus particulièrement, nous suggérons respectueusement que le présent Comité du Sénat recommande:

- a) Que les nouveaux alinéas 41(h) et (i) de l'amendement proposé soient supprimés; et que
- b) «Territoires» soit ajouté après «provinces» aux alinéas 25 1), 25 2), 101 c) 1) et 101 c) 2), de sorte que les Canadiens qui vivent dans le Nord puissent être désignés par leurs administrations régionales comme candidats à la Cour suprême et au Sénat, respectivement.

L'effet de la suppression des alinéas proposés, c'est-à-dire 41 h) et 41 i) laisserait l'admission de nouvelles provinces et l'élargissement peu probable des limites existantes à l'établissement d'un accord entre le gouvernement fédéral et les gens directement touchés. Sinon, nous préfererions naturellement la règle existante de 1982 des 7 provinces et des 50p. 100 de la population.

Monsieur le Président, permettez-moi d'insister sur le fait que nous ne nous opposons pas à l'accord. Il est de toute évidence important pour le Canada que le Québec participe à la Constitution comme partenaire à part entière. Nous sommes heureux, comme les autres Canadiens, de voir promouvoir l'unité nationale par l'intermédiaire de la signature de la Constitution par le Québec. Mais est-il nécessaire d'exclure le Nord? Le Nord doit-il être sacrifié pour sauver le Québec? Nous aimerions suggérer que la Constitution pourrait être amendée pour répondre aux besoins du Québec tout en permettant la création future de nouvelles provinces du Nord. Le fait de laisser la porte ouverte à une communauté des provinces pour les territoires du nord du Canada ne doit menacer le Québec en aucune façon et ne le menace pas.

Les Québécois savent très bien ce qui se passe lorsqu'on est séparé constitutionnellement. Il y a à peine cinq ans, ils ont accusé les neuf autres provinces et le gouvernement fédéral de trahir le Québec en procédant unilatéralement au rapatriement de la Constitution sans sa signature. Les Québécois connaissent également l'exaspération de l'abandon. Le traitement injuste du Québec a créé un embarras qui est resté gravé dans la mémoire collective. Mais, n'a-t-on pas tiré de leçon d'une telle situation? Ne se préoccupe-t-on pas des aspirations des deux territoires du nord du Canada, des deux ou trois autres partenaires dans la Confédération?

En tentant de redresser les torts du passé, ne devrait-on pas se préoccuper d'éviter d'en causer d'autres à l'avenir? J'aimerais également suggérer que cet accord pourrait produire des problèmes semblables à ceux qui ont été créés par la Loi constitutionnelle de 1982, des problèmes qui se sont révélés extrêmement difficiles à corriger.

Nous pouvons tirer une leçon de notre histoire, c'est que les changements constitutionnels proposés doivent être examinés minutieusement. Nous devons être certains que les répercus-